

Refus de nationalité française à un médecin proche des islamistes mais... il est autorisé à exercer en France

écrit par Maxime | 20 février 2018



La Cour administrative d'appel de Nantes, le 12 février 2018, empêche un médecin anesthésiste syrien proche d'un islamiste du parti « Hizb Ut Tahrir » d'obtenir la nationalité française par naturalisation demandée par lui et sa femme en 2014.

On peut lire sur Internet que ce parti chercherait à instaurer un califat sans recours à la violence, apparemment.

Chargée du contentieux de la naturalisation, la Cour de Nantes considère néanmoins que cet objectif pose problème et rend encore une fois ainsi une décision satisfaisante.

La décision juridictionnelle nous apprend que « *M. et Mme G...de nationalité syrienne, ont sollicité l'acquisition de la nationalité française* », laquelle leur a été refusée au motif « *que leur loyalisme envers la France et ses institutions n'est pas avéré eu égard aux valeurs que les demandeurs prônent et à l'environnement dans lequel ils évoluent* ».

G, tenant d'un islam conservateur et traditionaliste, est en lien avéré avec la mouvance islamiste radicale, notamment avec

des compatriotes adeptes des thèses du Hizb Ut Tahrir, mouvement qui a pour objectif l'instauration d'un Etat islamique fondé sur la charia.

Il était en relation régulière avec B, militant actif et influent du Hizb Ut Tahrir en France et à l'étranger, depuis 1994.

« Les vues politiques de cette organisation sont incompatibles avec les principes et valeurs essentiels de la société française ».

« Sa bonne intégration professionnelle » et « son investissement dans la scolarité de ses enfants » sont jugés indifférents.

Les juges nantais appliquent de façon large le principe de précaution.

Ils s'appuient sur des indices tirés de relations entretenues par le requérant avec le milieu islamiste : ce critère du réseau tend à se développer devant les juridictions administratives.

Même si en l'occurrence, seul le chirurgien était concerné, il est jugé que sa femme était censée être au courant et ne peut donc pas davantage devenir française.

Ces juges ne coupent donc pas les cheveux en quatre. Sans doute leur habitude de connaître du contentieux des étrangers fait-elle qu'ils ont acquis une expérience pratique les laissant sans illusion.

Cependant et par ailleurs, ce médecin a été autorisé (par qui ?) à exercer en France.

Le refus de naturalisation n'implique pas, par lui-même, l'expulsion de l'intéressé, ni l'interdiction d'exercer la médecine. Les juges nantais n'ont pas le pouvoir de les décider.

C'est à s'arracher les cheveux quand on sait que tant de jeunes Français qui ne peuvent être suspectés d'avoir de mauvaises intentions et qui ont fait des études de médecine ne peuvent pas, malgré la réussite de leurs études (ils ont

obtenu de bons résultats universitaires), exercer la médecine à cause du numerus clausus.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/10/13/macron-va-aller-c hercher-au-tchad-les-medecins-de-nos-campagnes-au-lieu-de-toucher-au-numerus-clausus/>

Par les temps qui courent, cet arrêt est remarquable car on a l'impression que dans la France de Macron, la réussite professionnelle permet tout, comme il n'y a pas vraiment, paraît-il, d'identité française, la France étant plus ou moins un « melting pot », le Président n'ayant jamais vu d'art français, certains Français n'étant « rien » faute d'avoir réussi et les frontières grandes ouvertes.

Parmi les islamistes, certains ont effectivement réussi professionnellement comme ce professeur de mathématiques, imam dont la justice a validé la dissolution de l'association :

<http://resistancerepublicaine.com/2017/12/24/l-imam-de-torcy-e n-instance-dexpulsion/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/04/12/mosquee-de-torcy-belkacem-avait-accepte-limam-djihadiste-comme-professeur-dans-un-college/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/02/01/letat-en-viendra-t-il-a-se-dissoudre-lui-meme-en-exercant-une-discrimination-contre-les-associations-islamistes/>

(Il paraît que de nos jours, être professeur n'est plus considéré comme un signe de réussite professionnelle, je persiste à croire le contraire)

On sait à quel point la prétendue gauche se fourvoie en croyant que l'islamisme est une maladie du pauvre et de l'exclu.

Elle n'a pas d'excuse puisqu'on sait par exemple depuis belle lurette que Ben Laden était milliardaire.

On sait encore que sans se revendiquer islamiste apparemment, un millionnaire ne s'en propose pas moins de prendre en charge les amendes des voilées intégrales...

Plusieurs articles circulent qui prétendent aussi mettre en évidence des rapports entre des proches (soutiens, candidats...) de « En marche » et l'islamisme :

<http://www.valeursactuelles.com/politique/yanis-khalifa-le-candidat-en-marche-accuse-de-penchants-islamistes-84276>

<http://www.bvoltaire.fr/candidate-islamiste-algerie-hier-candidate-marche-aujourd'hui/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/09/en-marche-infiltré-par-des-islamistes-et-leurs-idiots-utiles/>

<https://ripostelaique.com/latifa-chay-candidate-de-en-marche-photographie-voilee-dans-une-mosquee-uoif.html>

Je n'ai pas eu le temps de vérifier les allégations de ces articles, mais le fait qu'« En marche » suscite le soutien d'un fiché S ne m'étonne pas vraiment compte tenu du rapport pour le moins étrange que le président de la République entretient avec la France :

<https://français.rt.com/france/47387-fiche-s-a-epaule-mounir-mahjoubi-campagne-legislatives>

« Je t'aime, moi non plus », voire, « je ne t'aime pas », tout simplement.

<http://www.valeursactuelles.com/politique/pensant-etre-hors-antenne-macron-soutient-l'islamiste-sulfureux-mohamed-saou-80305>

Dans un tel contexte, l'arrêt de Nantes est salutaire.